

organisations qui se sont distinguées par leurs réalisations dans ce domaine. Le professeur John P. Humphrey, conseiller spécial auprès de la délégation canadienne, s'est adressé à l'Assemblée générale. Le Révérend Martin Luther King Jr., leader américain du Mouvement des droits civiques et Prix Nobel de la paix en 1964, est au nombre des récipiendaires à titre posthume, du Prix des droits de l'homme. Parmi les organisations qui ont reçu le Prix, mentionnons le Comité international de la Croix-Rouge et Amnistie Internationale.

Moyen-Orient

Sur la scène politique, en dépit de certains événements historiques qui se sont produits à l'extérieur de l'ONU (comme les accords de Camp David), les résolutions sur le Moyen-Orient présentées à la trente-troisième session de l'Assemblée générale ressemblaient étroitement à celles des années précédentes, à une ou deux exceptions près. L'une de ces résolutions renfermait une clause rejetant le cadre pour la conclusion d'un traité de paix convenu à Camp David. C'est pourquoi le Canada a modifié son vote sur la résolution, la rejetant après l'avoir acceptée en 1977. Le Canada, les États-Unis, Israël et la plupart des nations d'Europe occidentale ont voté contre trois résolutions sur la «question de Palestine».

On a présenté une toute nouvelle résolution sur la question de la coopération entre le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le peuple palestinien. La résolution invitait le PNUD à établir et à financer des projets afin d'améliorer, sur le plan social et économique, la situation du peuple palestinien. Le Canada, les États-Unis, Israël, l'Australie et le Malawi ont voté contre cette résolution parce que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA) est nettement chargé d'aider le peuple palestinien et que le PNUD risque de faire double emploi.

Le Canada a maintenu son vote négatif sur la résolution concernant la «situation au Moyen-Orient». La résolution de cette année mentionnait la reprise des pourparlers de paix de Genève et la participation de l'OLP à la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient. Elle réclamait également le retrait israélien de tous les territoires arabes occupés depuis 1967. Le Canada, les États-Unis, Israël et le Guatemala ont voté contre la résolution parce qu'elle outrepassait le cadre établi par les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité et parce que la reconvoque à Genève de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient nuirait aux négociations découlant des accords de Camp David. Le Canada, les États-Unis et l'Europe occidentale ont toutefois appuyé une résolution blâmant Israël pour avoir établi des colonies dans les territoires arabes occupés parce que ces colonies nuisaient aux perspectives de paix.

En fait, les délibérations de la trente-troisième

session de l'Assemblée générale n'ont pas comblé les premiers espoirs de progrès en vue d'instaurer la paix au Moyen-Orient. Les débats ont été très souvent acrimonieux et répétitifs.

Afrique australe

Les problèmes en Afrique australe ont une incidence toujours plus marquée sur l'ensemble du système onusien. Les efforts déployés par divers mouvements de libération pour se faire reconnaître sur le plan international ont soulevé des questions politiques et juridiques au sein de presque toutes les institutions des Nations Unies et de leurs organismes auxiliaires. Frustrée d'adopter depuis de nombreuses années des résolutions qui n'ont pu instaurer la justice sociale et l'égalité raciale en Afrique australe, l'Assemblée générale accepte maintenant sans broncher la «lutte armée» comme un moyen légitime de changer la situation sociale et politique. L'odieuse définition qui, en 1975, assimilait le sionisme à une forme de racisme a entraîné la mise en parallèle de deux régions à problèmes insolubles, à savoir le Moyen-Orient et l'Afrique australe, et a par ailleurs miné le consensus qui s'était établi sur les questions du racisme et de la discrimination raciale.

L'assimilation du sionisme au racisme a refait surface à la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale tenue à Genève en août dernier, provoquant le retrait des délégations du Canada et de onze autres pays occidentaux représentés à la Conférence. Le débat à l'Assemblée générale sur la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale s'est déroulé dans le prolongement de la Conférence mondiale et a donné lieu à deux résolutions distinctes.

Dans un effort important pour minimiser les coups portés à la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, le Ghana a présenté un projet de résolution sur la Conférence qui n'a pu être adopté par consensus, les pays africains ne l'ayant pas appuyé. Les parrains d'une résolution rivale, qui endossait explicitement les résultats de la Conférence mondiale, ce qui la rendait inacceptable à la plupart des pays occidentaux, ont alors décidé de présenter des amendements contestés au projet ghanéen. Ces amendements ont finalement été acceptés et intégrés au texte de la résolution. La délégation canadienne a fortement critiqué ces tactiques qui sèment la division. Non contentes d'avoir mis de l'avant leurs propres résolutions, certaines délégations ont également empêché l'adoption par consensus d'une résolution qui aurait pu permettre au groupe occidental de continuer à appuyer la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. La délégation canadienne a voté contre les deux résolutions; nombre d'autres délégations ont fait de même ou se sont abstenues. Le Canada s'est plus tard abstenu sur une résolution concernant la Décennie